



LEVÉE DU BAN DES VENDANGES

Le Conseil communal informe que la levée du ban des vendanges sur le territoire communal est fixée pour **tous les cépages** au

12 septembre 2011

La mise à ban des vignes est toutefois maintenue pour les personnes non autorisées, jusqu'au **21 octobre 2011**.

Seuls les propriétaires viticoles et le personnel appelés à travailler sont autorisés à pénétrer dans les vignes jusqu'à cette date.

Boudry, le 7 septembre 2011

CONSEIL COMMUNAL